



LE FOYER SOCIO-EDUCATIF, C'EST POUR VOS ENFANTS :

- **Des activités** entre 12h00 et 14h00 (jeux de société, baby-foot, punchingball, jeux de fléchettes, ping-pong, musique : batterie, piano...).
- **Des clubs** avec des intervenants (théâtre, bridge, relaxation, scrapbooking, couture ...).

Le foyer participe à la rémunération des intervenants sur les différents ateliers, à l'achat de matériel, mobilier, jeux mais aussi participe au financement de certaines activités du collège (sorties pédagogiques, voyages...)

Le foyer est ouvert à tout élève qui le souhaite pour une cotisation annuelle de 7 euros + 1 photo d'identité, n'oubliez pas de noter le nom de l'enfant au dos de la photo.
Une carte d'accès sera remise à votre enfant pour accéder au foyer et/ou aux ateliers (toute carte perdue sera facturée 4 €)

Si vous souhaitez soutenir les activités du foyer, vous pouvez faire un don de 3 euros supplémentaires.
A régler, de préférence par chèque à l'ordre du **FSE Collège Saint-Exupéry JAUNAY-MARIGNY**.

Coupon à déposer avec votre règlement dans l'urne prévue à cet effet au bureau de la vie scolaire

M. Mme _____ souscrivent à l'adhésion annuelle au Foyer socio-éducatif du Collège Saint Exupéry de leur enfant _____, inscrit en classe de _____ pour l'année 2022-2023, et versent la somme de 7 euros adhésion seule - 10 euros adhésion + don



LE FOYER SOCIO-EDUCATIF, C'EST POUR VOS ENFANTS :

- **Des activités** entre 12h00 et 14h00 (jeux de société, baby-foot, punchingball, jeux de fléchettes, ping-pong, musique : batterie, piano...).
- **Des clubs** avec des intervenants (théâtre, bridge, relaxation, scrapbooking, couture ...).

Le foyer participe à la rémunération des intervenants sur les différents ateliers, à l'achat de matériel, mobilier, jeux mais aussi participe au financement de certaines activités du collège (sorties pédagogiques, voyages...)

Le foyer est ouvert à tout élève qui le souhaite pour une cotisation annuelle de 7 euros + 1 photo d'identité, n'oubliez pas de noter le nom de l'enfant au dos de la photo.
Une carte d'accès sera remise à votre enfant pour accéder au foyer et/ou aux ateliers (toute carte perdue sera facturée 4 €)

Si vous souhaitez soutenir les activités du foyer, vous pouvez faire un don de 3 euros supplémentaires.
A régler, de préférence par chèque à l'ordre du **FSE Collège Saint-Exupéry JAUNAY-MARIGNY**.

Coupon à déposer avec votre règlement dans l'urne prévue à cet effet au bureau de la vie scolaire

M. Mme _____ souscrivent à l'adhésion annuelle au Foyer socio-éducatif du Collège Saint Exupéry de leur enfant _____, inscrit en classe de _____ pour l'année 2022-2023, et versent la somme de 7 euros adhésion seule - 10 euros adhésion + don